

Suivi Technique et Financier (STEFI) des services d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso »

Synthèse de l'atelier d'échanges et de partage d'expériences



12 et 13 mai 2022 à Ouagadougou

Table des matières

1	Contexte et justification	3
2	Déroulement des travaux.....	3
2.1	Introduction à la thématique	4
2.2	Partage d'expérience	5
3.3	Synthèse des travaux de groupe	5
❖	Groupe 1 : Responsabilités mutuelles des acteurs	5
❖	Groupe 2 : les activités mises en œuvre dans le cadre du STEFI.....	6
❖	Groupe 3 : Les indicateurs les plus pertinents et les outils à développer dans le cadre de la mise en place d'un STEFI pour une commune	7
❖	Groupe 4 : Quelles simulations pour le coût du STEFI et son financement pour une commune	8
3.4	Synthèse des échanges en plénière	9
3.5	Visite de terrain	11
3	Conclusion et recommandations.....	12
	Annexes	14
	Annexe 1 : Programme d'atelier	14
	Annexe 2 : Liste de présence	15

1 Contexte et justification

La gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso s'opère dans un cadre organisé grâce à l'adoption, en 2000 par le gouvernement, du document cadre portant Réforme de système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain. Ce document a été relu en 2018 pour déboucher d'un nouveau référentiel intitulé « Stratégie de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso » dont l'objectif global est d'assurer la pérennité et la qualité du service public de l'eau potable en milieu rural.

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable à l'Horizon 2030, a été élaboré avec comme objectif stratégique la satisfaction durable des besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité. Il doit ainsi répondre aux objectifs opérationnels suivants :

- assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable ;
- Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur.

Le décret n° 2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement rends responsables de la planification, de l'exécution, de la gestion et du suivi-évaluation en matière d'AEP. En ce qui concerne la gestion des ouvrages, il ressort du document que la gestion des PMH doit être confiée à des associations des usagers de l'eau (AUE) ; quant aux AEPS, la stratégie suggère la mise en affermage de ces infrastructures sans pour autant exclure la régie.

Parmi les difficultés rencontrées par les communes dans la gestion du service public de l'eau, figure la question du suivi-technique et financier des systèmes d'AEPS. Ces difficultés sont entre autres :

- Le manque de compétence communales pour assurer le suivi/contrôle gestion des ouvrages, et dans le cas d'affermage, le suivi de cet opérateur
- L'insuffisance des ressources (financières et matérielles) affectées aux services eau et assainissement des communes pour assurer un suivi technique et/ou financier de ce service
- L'absence d'interface ou plutôt d'acteurs permettant de faire le lien entre le Maître d'ouvrage et l'opérateur
- Le manque d'outils de suivi/gestion des ouvrages au niveau national et local
- La faible appropriation des relations contractuelles entre le maître d'ouvrage et le fermier/exploitant concessionnaire, comité de gestion.

Dès lors le défi est de définir les modalités de suivi adaptées aux moyens humains et financiers des communes, et aux attentes et besoins de l'ensemble des acteurs intervenants dans le service de distribution d'eau. *Qu'est-ce que le STEFI? Pourquoi le STEFI? En quoi consiste le STEFI?*

2 Déroulement des travaux

L'atelier a été structuré autour de différentes sessions autour des thèmes pré-identifiés :

- Une communication introductive sur la thématique ;
- Des partages d'expériences ;

- Des travaux de groupe ;
- Des échanges en plénière ;
- Une visite de terrain.

2.1 Introduction à la thématique



Cette présentation a été faite par Monsieur SANE Didier A. K., agent à la Direction Générale de l'eau potable (DGEP) et a porté sur cadre réglementaire de gestion du service public de l'eau au Burkina Faso.

[Télécharger la présentation sur le cadre réglementaire de gestion du service public de l'eau au Burkina Faso](#)

A retenir

- La réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural sur la période 2020 – 2030 au Burkina Faso suivant [le décret N°2019-1145/PRES/PM/MEA/MINEFID/MATDCS/MCIA](#) pour tant adoption de la réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso, visant à proposer un tarif équitable à l'ensemble des usagers, aujourd'hui largement inégal selon les zones rurales/urbaines et les modes de distributions (branchements privés/bornes fontaines).
- La promotion de l'affermage en impliquant la mutualisation des services en visant l'allotissement d'au moins 20 AEPS/AEP ainsi que la promotion de l'intercommunalité. L'affermage est promu en incluant certains principes dont l'allotissement, la fixation du tarif de l'eau, la transition énergétique du thermique vers le solaire ou l'électrique.
- La mise en place de l'affermage reste encadré par le Document cadre de gestion du Service Public de l'Eau, actuellement en cours d'adoption, et implique le respect d'un certain nombre de principes inscrit dans le contrat d'affermage ainsi que le versement de redevances à la commune :
 - La redevance pour la maîtrise d'ouvrage communale 20 FCFA/m³

- La redevance pour le suivi technique et financier 10 FCFA/m³
- La redevance pour le renforcement de capacité 7,5 FCFA/m³
- En plus de la CFE (Contribution Financière en matière d'Eau) 1 FCFA/m³

2.2 Partage d'expérience



La Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de la région de l'Est est venue partager l'expérience sur le dispositif pilote de STEFI dans la région de l'Est. En rappel, ce dispositif pilote de STEFI se met en œuvre dans le cadre du Projet d'Adduction en Eau Potable dans la région Est (PAEP/Est) et est financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Le projet bénéficie de l'assistance technique d'Hydroconseil. La présentation a permis de présenter les premiers résultats des études comparatives effectuées notamment entre le recours à un opérateur STEFI public ou privé, ainsi que les redevances nécessaires à son fonctionnement.

La présentation est disponible [ici](#).

3.3 Synthèse des travaux de groupe

Quatre (04) groupes de travail ont été mis en place pour échanger sur une sous-thématique précise ; les résultats du travail des participants sont résumés dans les lignes qui suivent.

❖ Groupe 1 : Responsabilités mutuelles des acteurs

N°	ACTEURS	RESPONSABILITES
1	ETAT	- Veille et contrôle ; - Assistance technique ; - Réalisation/réhabilitation des ouvrages ; - Transfert des ressources et des compétences.

2	DGEP	- Supervision ; - Élaboration des textes réglementaires en matière de gestion des services publics ; - Coordination des interventions des acteurs dans le domaine de l'eau potable ; - Renforcement des capacités ; - Contrôle qualité des services.
3	DREA/ DPEA	- Assistance technique ; - Accompagnement et suivi ; - Contrôle qualité des services.
4	COMMUNE	- Maîtrise d'ouvrage ; - Contractualisation avec les fermiers et l'opérateur STEEFI ; - Suivi, mobilisation des ressources, Contrôle qualité des services
5	OPERATEUR STEEFI	- Contrôle /audits des opérateurs de gestion et des analyses ; - Suivi-évaluation ; - Formulation de recommandation aux autres acteurs.
6	FERMIERS	- Contractualisation pour la gestion des AEPS ; - Exploitation, extension et gestion des ouvrages d'AEP ; - Recouvrement de la recette liée à la vente de l'eau ; - Paiement de la CFE aux agences de l'eau ; - Paiement de la redevance aux Maîtres d'ouvrage ; - Fourniture des rapports semestriels de gestion du service ; - Assurance de la continuité du service.
7	AUE	- Contrôles et veille de la qualité du service public de l'eau potable ; - Sensibilisation à la consommation de l'eau potable à travers le paiement du service de l'eau.
8	ONG/PTF/BUREAUX D'ETUDES	- Réalisation/réhabilitation des ouvrages d'AEP ; - Réalisation des études ; - Suivi-évaluation ; - Renforcement des capacités ;
9	Fontainiers	Assure la vente de l'eau potable aux usagers.
10	USAGERS	Paie le service public de l'Eau potable.

❖ Groupe 2 : les activités mises en œuvre dans le cadre du STEFI

Il convient ici de rappeler que l'opérateur démarre sa mission avec la mise en exploitation des ouvrages hydrauliques, c'est-à-dire après la réalisation des infrastructures. Dans le contexte du Burkina Faso, on peut estimer que l'opérateur STEFI appuie la commune dans le suivi/contrôle de la mise en œuvre du contrat d'affermage. A ce titre, ses principales activités peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

- Le renforcement des capacités des collectivités et AUE ;
- Diffusion de l'information entre des acteurs à travers des rapports périodiques ;
- Appui conseil de la commune et des exploitants ;
- Vérification de l'application du prix de l'eau ;
- Contrôle de la continuité du service de l'eau ;
- Contrôle de la qualité de l'eau ;
- Collecte des données de terrain relatives aux services de l'eau : (volume d'eau vendue, satisfaction des usagers, qualité de service) ;
- Vérification des comptes de l'exploitant (rapport financier).

L'opérateur communiquera les résultats de ses activités à travers des rapports périodiques lors des rencontres publiques (sessions de conseils communaux, rencontre publique bilan avec les usagers, courriers d'interpellation).

❖ **Groupe 3 : Les indicateurs les plus pertinents et les outils à développer dans le cadre de la mise en place d'un STEFI pour une commune**

CATEGORIE	N°	INTITULE DE L'INDICATEUR
Production, Consommation, Rendement réseau	1	Rendement de la production
	2	Rendement de la distribution
	3	Rendement des installations
Traitement et Contrôle de la qualité de l'eau	4	Taux de réalisation des tests d'analyses
	5	Taux de conformité de la qualité physico- chimique de l'eau
	6	Taux de conformité de la qualité bactériologique de l'eau
Maintenance et durabilité du service	7	Taux de respect du planning de maintenance
Accès au service	8	Indice de continuité du service d'eau (Nombres de coupures, temps des coupures, délais de réparations/remise en route, etc)
	9	Taux de points de livraison inactifs
	10	Consommation spécifique
	11	Taux de couverture en eau du centre desservi
Produits d 'exploitation et Recouvrements	12	Tarif moyen du m ³ d'eau potable à la consommation
	13	Taux de recouvrement global
	14	Taux de recouvrement privés
	15	Taux de collecte de la redevance
Gestion Clientèle	16	Taux de plaintes
Gestion Financière	17	Taux de dotation aux amortissements
	18	Indice de renouvellement des équipements AEP dont la durée de vie est inférieure à 15 ans

❖ **Groupe 4 : Quelles simulations pour le coût du STEFI et son financement pour une commune**



Estimation du coût du STEFI à partir des principaux postes de dépenses pour l'opérateur sur une année d'activités :

Les salaires du personnel / RH : 30.000.000 FCFA

- Chef de mission (Rédaction de rapports)
- Hydraulicien (Collecte mensuelle de données)
- Electromécanicien (Collecte mensuelle de données)
- Agent collecteur (Collecte des données volumes d'eau)
- Secrétaire-Comptable
- Chauffeur

Les coûts de mise à disposition du matériel et de la logistique : 11 620 000 FCFA

- Local de bureau (eau, électricité, loyer, sécurité, nettoyage, internet)
- Matériel informatique (ordinateurs complets, photocopieur, tablette, consommable informatique)
- Fourniture de bureau (papier rame, stylos, agrafeuses, etc.)
- Matériel roulant (voiture, motos)
- Mobilier de bureau

Frais liés aux activités : 7 700 000 FCFA

- Carburant, lubrifiant et entretien pour les sorties
- Perdiems
- Renforcement de capacités

Soit un coût total moyen de 49 320 000 FCFA.

Il est clair que cette somme ne peut être couverte par la redevance (10f/m³) versée au titre du STEFI par le fermier.

En conclusion, le financement par une commune du STEFI à partir de la redevance paraît utopique.

3.4 Synthèse des échanges en plénière



Cette partie fait le point des principaux sujets de discussions et des contributions qui ont suivi la communication introductive, le partage d'expérience et les restitutions des travaux de groupe.

▪ **Le Document cadre de la gestion du service public de l'eau est-il en vigueur ?**

Les documents relatifs à gestion du service public de l'eau potable en milieu rural élaborés suite à la relecture de la réforme du système de gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu rural sont disponibles.

Même si le document cadre n'a pas encore été adopté en Conseil de Ministre, il est recommandé de se référer à ce document mais aussi aux autres documents stratégiques en attendant leurs validations. A ce titre, certaines ONG telles que WinRock l'utilisent déjà. A noter que ses dispositions ne sont pas fondamentalement différentes de ceux de la Réforme. Les modifications majeures concernent les responsabilités des AUE :

- Le nombre et la durée de formation des membres des bureaux AUE qui passent respectivement de 3 sessions de 3 jours à 2 sessions de 2 et 3 jours ;
- Le non-versement à la commune de la redevance pour les tournées de suivi du maintenancier en cas de gestion déléguée à une AUE, ainsi les AUE garderont par devers eux les sommes prévues pour les tournées de suivi et effectueront elles-mêmes les paiements au maintenancier ;
- La signature d'un contrat tripartite commune-AUE-maintenancier pour les tournées de suivi.

Le document est [en ligne notamment sur l'onglet ressource du site officiel du réseau ACTEA](#). On y trouve aussi bien d'autres documents sur les politiques, stratégies, programmes, etc., du ministère en charge de l'eau.

▪ **Comment peut-on expliquer le passage de la durée du contrat d'affermage de 7 à 15 ans ?**

Il convient ici de préciser que cette disposition a fait l'objet de nombreuses concertations entre les différents acteurs (collectivités, fermiers, ONG, Etat, ...). Aussi, la durée de 15 ans retenue est celle proposée par les fermiers. La justification de cette durée est liée à des questions de rentabilité de leurs activités car il est souvent difficile d'atteindre un seuil de rentabilité avant 7 ans.

▪ **Existent-ils des outils d'audits des associations des usagers de l'eau (AUE) ?**

Il existe [une fiche d'évaluation des AUE](#).

▪ **Quel contenu peut-on donner au STEFI ?**

Dans le cas du Burkina Faso, le STEFI a pour objectif de contrôler et vérifier la mise en application du contrat d'affermage ; il vise globalement à améliorer la qualité du service public de fourniture d'eau potable aux populations.

Dans la cadre de ses activités, l'opérateur STEFI dispose d'outils de collecte de données qui lui permettent d'établir des rapports.

▪ **Comment financer le STEFI ?**

Selon les dispositions du cadre réglementaire de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso, la redevance pour le suivi technique et financier est 10 FCFA/m³. Cette redevance est versée à la Commune/Groupement de communes par le fermier dans le cadre du contrat d'affermage.

▪ **Y a-t-il d'autres sources de financement (autre que les 10FCFA prélevé) ? Si oui, lesquelles ?**

L'idée c'est l'autofinancement. Ce qui est entrevu, c'est d'aider le STEFI dans ses premiers moments d'existence en offrant certaines facilités dans la mise en œuvre comme l'équipement de base nécessaire au fonctionnement (appareils bureautiques, ...), des subventions sur les services publics (eau, électricité, ...)

▪ **Quel est l'arrimage de l'opérateur STEFI avec les autres acteurs ?**

L'arrivée de l'opérateur STEFI ne change pas fondamentalement le dispositif de gestion et de suivi du service public de l'eau existant. L'opérateur STEFI doit être considéré comme nouvel acteur qui vient renforcer le dispositif en termes de suivi comme son nom l'indique.

▪ **Quel est la place des ONG avec l'arrivée de l'opérateur STEFI ?**

Les ONG et les autres partenaires techniques et financiers poursuivent leurs missions traditionnelles à savoir : accompagnement des communes à travers des appuis-conseils, le financement de projets, etc.

▪ **En quoi la consommation spécifique est un paramètre pertinent pour le suivi du système ?**

La consommation spécifique est un indicateur qui permet de mesurer la rentabilité du système.

▪ **Quelle est le mode de gestion des AEPS dans la zone du projet pilote STEFI ?**

Dans la région de l'Est où intervient le projet, le mode de gestion des AEPS est la suivante :

- La majorité des communes gèrent en leurs AEPS en régie communale ;
- 2 communes délèguent la gestion de leur AEPS à des comités de gestion (COGES).

Il est prévu à terme, une prise en compte de toutes les infrastructures dans la cadre du STEFI.

▪ **Quelles sont les infrastructures prévues dans le cadre du projet PAEP/Est ?**

La phase opérationnelle du Projet d'Adduction en Eau Potable dans la région Est, prévoit la réalisations d'infrastructures, mais également la mise en œuvre d'autres :

- Réalisation de (40) PMH neufs ;
- Réhabilitation de (47) forages ;
- Réalisation de 56 forages à gros débits ;

- (43) études APD d'AEPS ;
- Vastes Campagnes d'IEC ;
- Diagnostic organisationnel de la DREA et plan de RC élaborés ;
- Sessions de formations sur l'AMOC et autres thèmes.

▪ **Existe-t-il un seuil de rentabilité du STEFI ?**

La rentabilité d'un STEFI va dépendre en partie du niveau de mutualisation des AEPS car plus le nombre de d'AEPS/communes est élevé, plus l'opérateur STEFI peut faire des économies d'échelle.

▪ **Quelle est la place de l'opérateur STEFI dans la régulation du service public de l'eau ?**

La régulation des services d'eau est assurée par le Conseil National de l'Eau ; cependant, l'opérateur STEFI peut contribuer à une meilleure régulation du service.

3.5 Visite de terrain

Bref aperçu de la délégation

La délégation est un contrat de délégation de gestion du Service Public d'Eau Potable signé entre l'ONEA et des opérateurs privés en vue de desservir les populations des « zones loties » de la ville de Ouagadougou. En rappel, dans son contrat-plan avec l'Etat, la zone d'intervention de l'ONEA ne concerne que la partie viabilisée de la ville de Ouagadougou. De ce fait, les quartiers périphériques ne bénéficiaient d'aucune desserte en eau potable.

Le mode de fonctionnement de l'opérateur privé diffère très peu de celui de l'ONEA. Les structures de gestion des opérateurs privés fonctionnent avec un minimum de personnel composé d'un Chef d'exploitation, un agent Clientèle, un agent Commercial, une caissière et des releveurs.

L'opérateur privé est chargé de la réalisation des études d'extension sur la base de la demande, l'exécution des travaux de branchement, l'entretien et la maintenance du réseau, la distribution de l'eau aux usagers, la gestion financière du système : recouvrement du prix de l'eau, exécution des achats et paiements du personnel et des prestataires ainsi que l'établissement de bilans de gestion.

Quant à l'ONEA, elle s'occupe de la production et fourniture de l'eau aux opérateurs, la fourniture d'une KIT pour chaque branchement, la validation des études d'extension du réseau et le contrôle de la qualité du service fourni aux usagers.

Présentation de la délégation de Bogodogo

La délégation de Bogodogo, gérée par le bureau B.E.R.A, a ouvert ses portes le 11 novembre 2009 avec un réseau de 27 km, 24 bornes fontaines avec une population estimée de cinquante mille (50 000) habitants. A la date du 31 décembre 2021, la délégation de Bogogogo fonctionne avec un réseau de 41,300km, 46 bornes fontaines et 8 198 branchements privés assurés par 15 agents permanents de B.E.R.A, 02 agents de maintenance (réparation des fuites) et un vigile. Parmi les 15 agents permanents, on a 01 chef d'exploitation, 02 agents clientèles, 01 agent commercial, 02 caissières et 09 releveurs.

En matière de vente, à la date du 31 décembre 2021, la délégation de Bogodogo a acheté avec l'ONEA huit millions cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-quinze (8 188 195) m3 contre un volume d'eau vendu de sept millions huit cent soixante et un mille six cent cinquante-cinq (7 861 655) m3. Le rendement du réseau qui est le rapport entre le volume vendu et le volume acheté est 96%.

A la même date du 31 décembre 2021 au niveau des ménages et des bornes fontaines, la délégation de Bogodogo a facturé deux milliards sept cent trente-neuf millions deux cent quatre-vingt-seize mille

quatre cent six-vingt-quatre (2 739 296 464) FCFA avec un recouvrement de deux milliards quarante-deux millions quarante-deux mille vingt-neuf (2 042 042 029) FCFA, soit un taux de recouvrement de 74,54%.

En prenant en compte les frais d'abonnement, de d'établissements des devis de branchements et la vente de l'eau, la délégation de Bogodogo a facturé trois milliards huit millions trente-huit mille neuf cent six-vingt-quatre (3 008 038 964) FCFA contre un recouvrement de deux milliards trois cent dix millions sept-cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-neuf (2 310 784 529) FCFA, soit un taux de recouvrement de 76,82%.

Quelques problèmes spécifiques rencontrés par la délégation de Bogodogo

- Certains clients sont éloignés des conduites, toute chose qui rend impossible leurs branchements ;
- De nombreux usagers ne supportent pas le coût du branchement malgré la promotion de l'ONEA à trente mille cinq cent (30 500) FCFA ;
- Le délégataire enregistre beaucoup de fuites au moment des constructions dû à certains branchements privés traversant les parcelles ;
- Les pénuries qui surviennent particulièrement pendant la période chaude (mars, avril et mai) mettent en conflit la population et le délégataire par manque de compréhension ou insuffisance de communication ;
- La non-satisfaction de la forte demande de branchement dans les zones non couvertes par les canalisations de l'ONEA.

3 Conclusion et recommandations

L'atelier sur le suivi technique et financier (STEFI) des services d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso a suscité un engouement particulier pour les acteurs du domaine. En effet, contrairement aux thèmes habituellement abordés pendant les rencontres d'échanges du réseau ACTEA, le STEFI est un sujet relativement peu connu voir méconnu de nombreux acteurs. Hormis le dispositif pilote de STEFI qui est en cours d'expérimentation dans la région de l'Est, il n'existe pas de retours d'expériences au Burkina Faso de sorte que l'intérêt de la majorité des participants à cet atelier s'inscrivait plutôt dans une démarche de découverte et d'apprentissage sur le STEFI.

En ce qui concerne le projet PAEP/Est présenté au cours de l'atelier, les premiers éléments d'analyse ont fait ressortir quelques difficultés telles que les retards accusés dans la réalisation des infrastructures du fait de l'insécurité grandissante dans cette partie du pays. Ces difficultés impactent négativement le processus du dispositif pilote de STEFI.

Le **principal enseignement** qui est ressorti des échanges à partir des simulations sur le coût de financement du STEFI montre que les redevances versées à la commune (10f/m³) ne permettent pas **l'autofinancement du STEFI** par une commune. Dès lors, la viabilité d'un dispositif de STEFI sera conditionnée par :

- La capacité de plusieurs communes à mutualiser la gestion de leur AEPS à travers un contrat d'affermage avec un fermier ;
- La recherche de sources de financements additionnels ;
- L'augmentation de la distribution d'eau potable aux particuliers : meilleure qualité de l'eau et meilleure source d'approvisionnement (branchements privés).

Recommandation

Le ministère de l'eau est invité à procéder à une meilleure vulgarisation des référentiels (des documents relatifs aux programmes, politiques, stratégies, outils, ...) qu'il élabore.

Plaidoyers

La Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP) sollicite les ONG afin qu'elles incorporent des activités de sensibilisations à la consommation d'eau potable, l'utilisation et la gestion des ouvrages. La difficulté dans la prise en compte du plaidoyer est que les bailleurs trouvent souvent que la sensibilisation incombe à l'état. Il est donc difficile de les convaincre sur la pertinence de mener des activités de sensibilisation.

La DREA-Est demande que les acteurs présents à l'atelier diffusent largement les informations sur le dispositif STEFI afin de poursuivre la réflexion sur les modalités de sa mise en œuvre dans le contexte du Burkina Faso.

Annexes

Annexe 1 : Programme d'atelier

Heures	Activité	Responsable
Jour 1		
8h00 – 8h30	Accueil des participants	ACDIL
8h30 – 9h10	Mot de bienvenue	ACDIL
	Présentation du programme et des objectifs de l'atelier Présentation dynamique des participants et recueil des attentes	Animateur ACTEA Participants
9h10 – 9h30	Introduction à la thématique : cadre réglementaire de gestion du service public de l'eau au Burkina Faso. Suivi d'un temps d'échanges	DGEP
9h30 – 10h30	Partage d'expériences : dispositif-pilote de Suivi Technique et Financier à mettre en place dans la région de l'Est Suivi d'un temps d'échanges	DREA-E
10h30 – 11h00	Pause-café	
11h00 – 12h30	Travaux de groupe Groupe 1 : quelles sont les responsabilités mutuelles des parties prenantes , autorité publique, exploitants et usagers dans le STEFI Groupe 2 : quelles sont les activités mises en œuvre dans le cadre du STEFI ? Groupe 3 : quels sont les indicateurs les plus pertinents et les outils à développer dans le cadre de la mise en œuvre d'un STEFI pour une commune ? Groupe 4 : quels simulations pour le coût du STEFI et son financement pour une commune ?	Participants
12h30 – 13h30	Pause déjeuner	
13h30 – 15h00	Restitution des travaux de groupe et échanges en plénière	Modérateurs
15h	Clôture du jour 1	
Jour 2		
8h00 – 11h00	Visite de terrain (	ACDIL
11h00 – 11h30	Partages d'expériences Suivi d'un temps d'échanges	
11h30 – 12h30	Suite restitution des travaux de groupe et échanges en plénière	Rapporteurs
12h30 – 13h30	Pause déjeuner	
13h30 – 14h30	Conclusions de l'atelier et synthèse des recommandations	Modérateurs
14h30	Clôture de l'atelier	Modérateurs/ACDIL

Annexe 2 : Liste de présence

ASSOCIATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT
DES INITIATIVES LOCALES (ACDIL)

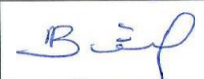
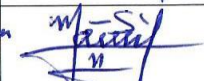
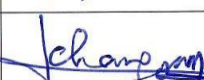
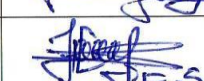
ACTEA Burkina

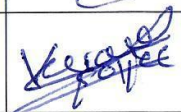
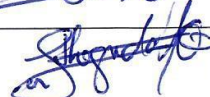
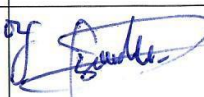
11 BP 749 OUAGADOUGOU CMS 11

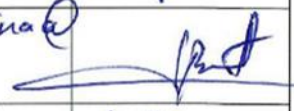
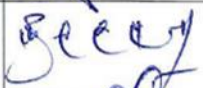
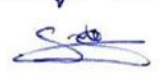
**Atelier sur le suivi technique et financier (STEFI) des services d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso,
12 et 13 mai 2022 à Ouagadougou – Salle de réunion de l'hôtel des Conférences Ouind Yidé**

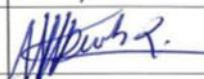
Liste de présence : 1^{er} jour

Date : 12.05.2022

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
01	KOUNBEM Pierre	NRC	PM Washishella	76 05 79 05	pierre.kounbem@nrc.org	
02	Zio/ Ouoba Clarisse	IGIP Afrique	sociologue	64 10 76 70 70 36 31 74	ziodomignouba@igipafrique-bf.com	
03	SAWADO GO Mahamoudou	IGIP AFRIQUE	juriste	90 99 55 95	desysaurolog@igipafrique-bf.com	
04 05	KERE ISAKA	ACTEA	PM ETHA	70 29 29 86	koyapm@actea.org koyapm@actea.org	
06	CHANGOTABE Odilon	Burex-3EA	DG	61 04 74 05	burex3ea@gmail.com	
07	ESTEVE Stéphane	Burex-3EA	Technicien en eau et Assainissement	64 58 84 76	estevestephane2919@gmail.com	
08	DA SIE Annolot Nosta	Parlement National de la jeunesse Gambina pour le Faso (PNJBE)	secrétaire chargé du programme	71-74-57-71	annolotnosta@gmail.com	

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
09	Yonaba Zacharia	FONAREC	chargé de programmes	73.00.00.91	yonaba@gmail.com	
10	KABORE Souleymane	Parlement (PROJBE) DREA - Centre	Membre & Technicien	70.00.61.95	souleykabar@yahoo.fr	
11	ZONGO Bilombe'	UNB Bobo-Dioulasso	Enseignant-chercheur	76007620	zongybil10@yahoo.fr	
12	SAGNON K RACHID	ACTED	Adjoint chef de projet	77-77-83-88	Ouahigouya - charges helter@acted.org	
13	LEGRAND Sollic	Un Avenir au Pays des Falcous	chargé d'appui au programme	72799024	tetrakrys.burkina@ gmail.com	
14	TALL Alimata	Buresc 3eA	chargée pros- pection institu- tionnelle	71715199	alimatatall@gmail.com	
15	SAWADOGO Issiaka	ACDIZ	Directeur Exécutif	70207436	issiakaz@yahoo	
16	GOUBGOU T. Harouna	DGEP/NEFEA	Agent SSP	70-6666-11 76-33-33-60	erich_goubgou@yahoo.fr	
17	TOUGMA Depine' Annel	Mairie de Gourayhin	TCEA	70067669 76673110	taugmadepine@gmail.com	
18	ADESSI F. Giraud F.	Institut ZIE	Responsable RSE- Développement Durable	64729991	filde.adeossi@zie-educ.org	

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
19	DJIGMA Raïssa	PNJBE	Etudiante	73033522	djigmaraisa5@gmail.com	
20	SAMBIANI Lardja	CONCERN WORLDWIDE	Superviseur WASIT	70305453	lardja.sambiani@concern.net	
21	RAOUE Sideln Abdoul Rachid	PNJBE	Etudiant	73-220292	raouetrou63@gmail.com	
22	BANAO Bakary Guy	DREA ET/PAEP Est	Responsable Technique SAEP Est	70345203	banao_guybakary@yahoo.fr	
23	BASSOND Richard	Gret	chef de projet Nex'Eau	76722598	bassond-r.burkina@gret.org	
24	BAYILI P. Justin	ACTEA	Animateur	76186860	reseauactea@actea.ci	
25	BAMOGO Soussa	DREA EST	Directeur	70695708	issoua.bamogo@gmail.com	
26	SANÉ Didina K.	DGEP/MEEA	Agent/Sociologue	7072000	panedidina@yahoo.fr	
27	BARRO Issifouh	DGEP/MEEA	Sociologue/Agent	70063756	barro.issifouh@yahoo.fr	
28	SANOU Boroma T. Olivier	Akvo	Project Officer	68463221	boroma@akvo.org	

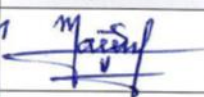
N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
29	QUEORACCO Louis Maxime		Ancien maire	70265529	maxime.queoracco@yahoo.fr	
30	ZONGO Cécile	Acyl	Assistante administrative	70143576	acdibf@yahoo.com	
31	QUATHABA Abibata	Terrestre vie/ Winneba Int	Coord Secrétaire de la Comm	77242346	abibata12@gmail.com/ abibata.oukara@winneba.org	
32	QUEORACCO Pierre	Université Joseph KI-ZERBO PNJEE	étudiant	72517536	piereouedo33@gmail.com	
33	KOUASSI N. Emmanuel	GDPA INTRA Projet PEP-ET	sociologue	71865857	ndflakon@yahoo.fr	
34	DUSHIMIRIMANA Laetitia	RAA-XIS	chargée de programme	74702818	dulae2006@yahoo.fr	

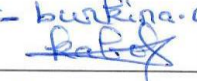
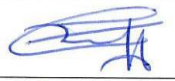
**Atelier sur le suivi technique et financier (STEFI) des services d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso,
12 et 13 mai 2022 à Ouagadougou – Salle de réunion de l'hôtel des Conférences Ouind Yidé**

Liste de présence : 2ème jour

Date : 13.05.2022

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
01	KERE ISSIAKA	ACTED	PM WASH	70292956	kaya.pm@acted.org	
02	OUEDRAOGO Lina Maxime	CCPAM	Nassere Ancien maire	70265529	ouedraogo.lina.maxime@gmail.com	
03	KOUNBEN Pierre	NRC	PR Wash Shelter	76057905	pierre.kounben@nrc.ml	
04	SAMBIANI Loudja	CONCERN WORLDWIDE	Superviseur WASH	67510070	loudja.sambiani@concern.net	
05	OUEDRAOGO Pierre	Université Joseph KI-ZERBO ENISE	Etudiant	72527336	pierreouedraogo@gmail.com	
06	SAGNON K RACHID	ACTED	Adjoint PM WASH	77758386	ouahigouya.charges helter@acted.org	
07	TALL Alimata	Bureau 3et	chargée pros- jection institution- nelle	71715199	alimatatall@gmail.com	

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
08	SAWADOGO Mahamadou	IGIP AFRIQUE	Juriste	70995595	desysawadogo@gmail.com	
09	TOUGMA Désiré Annel	Maime - Gaunghin	TCEA	70067669 76673110	taugmadennannel@gmail.com	
10	BANAO Bakary Guy B.	DREA Est	chef SAEP et PAEP Est	70945203	banao_guybakary@yahoo.fr	
11	Zio / Ouoba Clarisse	IGIP Afrique	Sociologue	60107670 70363174	ziomimbouaboua@igipfrayue-bf.com	
12	SANOU Boroma Tidiane Olivier	AKVO	Project officer	68463221	boroma@akvo.org	
13	BARRO Issifouh	DGEP/ITEEA	Sociologue / agent	70063754	barro.issifouh@yahoo.fr	
14	GouBGOU T. Harouna	DGEP/ITEEA	Agent spécialiste de l'Energie Solaire	70-66-66-11 76-33-33-66	erich_goubgou@yahoo.fr	
15	LEGRAND Soizic	chargé d'appui. Programme "Un Avenir au Pays des Falcaises"		72759024	letraktys.burkina@gmail.com	
16	KOUASSI N. Emmanuelle	GOPA Infra (PAEP-EST)	sociologue	76764018	noellakou@yahoo.fr	
17	OUATIARA Abibata	ternostaurio/ elnroch. ITA	Resp. projet Eau	77262346	cebiuall@gmail.com	

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
18	ADESSI F. Giraude	Institut aie	Responsable RSE- développement durable	64729991	filde.adeessi@ie-educ.org	
19	BAYILI P. Justin	ACTEA	Animateur	76186860	reseau.actea@gmail.com	
20	DA SIE Arnold Nestor	PNJSE	chargé de programme	71-26-5171	arnoldnestor@gmail.com	
21	ILBOUDO ISSA	GRAD-A	Amateur technique	64034949 53030005	issailboudo@grad-a.org	
22	KABORE Y Lucie	Vergnet Burkina	Responsable d'exploitation	70808853	l.kabore@vergnat-burkina.com	
23	KABORE Souleymane	PNJSE DREA-Centre	Membre d'Agent	70.006195	souleykabet@yahoo.fr	
24	ZON GO Cécile	ACOML	Assistante administrative	70243576	acdilb@acoml.com	
25	TRAORE Siedoum Abdoul Rachid	PNJSE	étudiant	73-02-02-92	rachidtraore63@gmail.com	
26	DJIGMA Roussa	PNJSE	Etudiante	73033582	djigmaroussa5@gmail.com	